



## Commission des dynamiques territoriales

### 1231 - Voirie communale - Aide aux collectivités pour leur réseau routier

#### Proposition d'attribution de subventions pour l'acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale

Rapport n° CP/2016/451

**Service gestionnaire :**

M3 - Entretien et exploitation

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la commune de RICHTOLSHEIM pour l'acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale.

Dans le cadre de ses dispositifs d'aides, le Département du Bas-Rhin apporte un soutien aux Communes et aux groupements de Communes pour l'acquisition d'équipements servant à la viabilité hivernale

La délibération du 19 octobre 1981, a arrêté les règles suivantes :

- 30 % du coût H.T. pour tout le matériel destiné exclusivement à la viabilité hivernale tel que lames et sableuses, y compris les frais d'adaptation des équipements aux engins existants : plaque de fixation ou pompes hydrauliques complémentaires ;
- 10 % du coût H.T. pour le matériel pouvant être utilisé également à d'autres fins tel que camions ou tracteurs.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide financière à la Commune de RICHTOLSHEIM conformément au tableau joint en annexe, pour un montant total de 349.60 €.

Incidences financières

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
SUBVVOIRIE 2016/1	R2016 Sub aux Communes voirie (dépenses)	7 000 000 €	4 862 023.45 €	349.60 €

Les dossiers sont proposés sans application de la décote de 20% lorsque les maîtres d'ouvrage ont déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental n° CD/2015/94 du 6 juillet 2015, relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements.

Les dossiers arrivés complets après la date du 6 juillet 2015 sont proposés dans les tableaux avec application de la décote de 20%. Le dossier de la Commune de RICHTOLSHEIM est proposé avec application de la décote.

Le présent rapport et son annexe ont été examinés pour avis par la commission territoriale Sud le 5 septembre 2016, qui s'est prononcée favorablement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 349,60 € à la Commune de RICHTOLSHEIM, conformément au tableau annexé.*

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,



Frédéric BIERRY